



Rapport annuel du Président pour 2013

à disposition pour l'Assemblée Générale du 13 juin 2014



Chers Membres,
Mesdames, Messieurs,

A la suite de l'entrée en vigueur le 01 janvier 2013 de la nouvelle loi sur le droit du nom et que le mariage n'implique plus un changement de nom, trois quart des épouses choisissent de prendre le nom de famille de leur mari.

Je pense qu'il va s'écouler encore quelques temps – ou un changement de génération – pour que le nouveau droit du nom évolue dans le bon sens. C'est en tous les cas sur cette base que la libéralisation va se poursuivre.

La mise en application du nouveau droit s'est améliorée chaque jour et durant ces temps, les délais transitoires se sont écoulés.

L'institution d'un mandat pour cause d'incapacité peut être enregistrée à l'état civil sur demande. Il n'est plus à entrer ici en discussion concernant cette décision.

Plusieurs mesures sont également entrées en vigueur sur le thème des mariages forcés. Il est important que des précisions quant aux sanctions judiciaires aient été définies.

Il faudra encore établir quels sont les retombées lors de l'application de celles-ci dans l'exercice de notre fonction.

Ce qui me cause quelques soucis, c'est l'évolution du nombre de nos membres. La dissolution de quelques Associations cantonales explique la diminution conséquente de nos membres. Ceci d'autant plus que ces membres cantonaux n'ont pas procédé à une inscription en tant que membre individuel.

L'Association Suisse restera forte que si elle peut compter sur le soutien du plus grand nombre possible de membres.

Motivez toutes et tous vos collègues à venir nous rejoindre au sein de notre Association.

Je suis conscient que notre Association ne pourra pas remplacer une Association cantonale, l'éloignement est bien trop grand. Mais lors de nos Assemblées, il est toujours possible de créer de nouveaux liens.

A relever, qu'il y a de moins en moins de personnes prêtes à sacrifier son temps libre pour l'état civil. Ceci est une réalité et je le regrette sincèrement.

Vous êtes-vous déjà posé la question comment vous pourriez nous apporter votre contribution ?

Le 26 février 2013 est décédé Mario Gervasoni. Membre d'honneur et anciens Président de notre Association. Il fut également de nombreuses années rédacteur de la revue de l'état civil.

L'état civil perd en lui une personnalité notoire de la profession.

Maintenant, voici les tâches en 2013

Assemblée Générale

Notre Assemblée Générale a eu lieu les 24/25 mai 2013 dans la Ville de Zoug. Le rapport et les comptes 2012 ainsi que les propositions et détermination des cotisations pour 2014, sont des points de l'ordre du jour qui ont rapidement été traités.

Il y avait également un point à l'ordre du jour concernant notre retrait de l'Association Européenne des officières et officiers de l'état civil. Il nous manquait trop de paramètre pour soumettre au vote de l'Assemblée cet objet. Dès lors, nous avons retiré ce point de l'ordre du jour. Il sera repris lors de notre prochaine Assemblée Générale.

Dans son ensemble les mandats des membres du Comité ainsi que de la Présidence ont été reconduits. Nous vous remercions de votre confiance. Le nouvel organe de révision a été nommé. Il s'agit de l'entreprise Von Graffenried AG Treuhand, à Berne.

Le Comité a ensuite renseigné ses membres sur les tâches accomplies durant l'année écoulée.

Notre référant Walter Grossenbacher, secrétaire générale de la Conférence des autorités de surveillance de l'état civil (CEC), nous a présenté lors de son exposé la collection des documents étrangers pour l'enregistrement de l'état civil. Anna Neubauer a donné un exposé sur « Que sait-on des mariages forcés en Suisse » et Michel Montini a complété cet exposé en présentant les nouvelles dispositions concernant ce thème.

Avant l'Assemblée Générale, les Présidents cantonaux se sont retrouvés avec le Comité en séance.

Le bon repas partagé en commun a laissé le temps aux échanges entre collègues.

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale est à votre disposition sur notre site internet.

Comité

Durant l'année écoulée le comité s'est réuni à 4 reprises en demi-journée ou journée complète. Il s'est en outre réuni 2 jours en extra-muros. La répartition des mandats n'a pas été modifiée.

Roland Peterhans	:	Président et finances
Karin Banderet	:	Vice-Présidente et Assemblée Générale
Gian Carlo Pescio	:	Consultations
Willi Heussler	:	Connaissances spécialisées/représentations
Fränzi Bürki	:	Site internet
Alexandra Rohrer	:	Formation
Yolande Michel	:	Projets

Association suisse des officiers de l'état civil a été représentée dans les Assemblées Cantonales suivantes : Argovie, Berne, Fribourg, Neuchâtel, Vaud, Valais et Zurich. Le contact avec les Associations Cantonales est pour moi primordial. Je me réjouis donc à chaque fois que nous recevons une invitation. La Conférence des autorités de surveillance de l'état civil « CEC » a nous invité à participer à leur Assemblée Générale ainsi qu'à leur cours de formation. C'est également un contact important à maintenir. Car c'est seulement tous ensemble, que nous pourrons guider l'état civil sur le bon chemin. Aucun membre du Comité n'a malheureusement pu se libérer pour assister à l'Assemblée Générale de l'Association suisse des services habitants « ASSH » néanmoins, ils ont délégué un de leur membre à notre Assemblée.

Etat des membres

Membres collectifs	525
Membres individuels	114
<u>Membres d'honneur</u>	<u>12</u>
Membres total	651

Par rapport à l'année passée, nous avons perdu 60 membres.

Lors de la dissolution de l'Association bernoise, à mon grand regret, peu d'officières et officiers de ce canton se sont inscrits en tant que membre individuel.

La communauté d'intérêts « ZIVOS », basée sur l'Association des officiers de l'état civil de la Suisse Est, s'est également dissolue.

Site internet

Sur la base du questionnaire qui avait été remis à tous nos membres, et en tenant compte des réponses obtenues, le Comité a décidé de créer un nouveau site internet. Le mandat a été confié à un webdesigner professionnel. Le nouveau site internet de notre Association devrait être en ligne d'ici à la prochaine Assemblée Générale.

Formation

Les cours sont organisés d'une autre manière dans la partie de langue allemande et celle de langues française et italienne. Une tentative pour uniformiser les deux régions est en étude.

Au Bernhard-Theater à Zurich le 21 novembre 2013, 48 candidates et candidats ont reçus leur certificat.

Dès lors, 484 personnes ont maintenant obtenus leur brevet fédéral dans notre profession.

Dans la partie alémanique, 22 personnes ont suivies le module de base. Deux sessions pour le module Z ont été organisées. Une de 15 personnes et l'autre de 25 personnes. Il en a été de même pour le module P.

Les modules W (ancien/nouveau droit), (« je me marie ») et (ancienne écriture allemande) ont été accueillis positivement.

Dans tous les modules, nous sommes en phase d'optimiser l'offre.

Après le départ de Silvia Inglin de la Commission des examens, à qui nous formulons encore tous nos remerciements pour son engagement, c'est Vincenzo Lava qui a repris la Présidence de cette Commission. En outre, un nouveau membre a été nommé en la personne de Maurus Castelberg, Vilters-Wangs.

Consultations

En 2013 nous avons à nouveau pu prendre position dans différents dossiers.

- Reprise et mise en œuvre du règlement (UE) n° 1051/2013 modifiant le code frontières Schengen afin d'établir des règles communes relatives à la réintroduction temporaire du contrôle aux frontières intérieures et autres modifications apportées au droit de l'asile et au droit des étrangers.
- Ordonnance relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative (OASA)
- Ordonnance sur le système central d'information sur les visas (VIS) et sur le système national d'information sur les visas (OVIS)
- Projet de modification de la loi sur l'asile.
- Modification de l'ordonnance rendues nécessaires par la modification de la loi sur du 14.12.2012 (projet 1).
- Ordonnance sur les documents d'identité des ressortissants suisses, réflexion quant à l'utilisation du nom d'alliance.
- Reprise et mise en œuvre du règlement (UE) n° 604/2013 (Dublin iii-VO) et (UE) No 603/2013 (Eurodac-VO) (développement de l'acquis de Dublin/Eurodac).

Cela est pour moi une grande opportunité que notre Association soit invitée à donner son avis sur ces différents points relatifs à notre profession.

J'espère que le relais par les différentes Associations cantonales soit également effectif auprès de leurs membres.

Association Européenne des officières et officiers de l'état civil

Le Congrès 2013 a eu lieu à Bled (Slovénie). En plus des exposés très intéressants, nous avons pu participer à une réelle célébration de mariage.

L'Association suisse a été représentée par 2 de ses membres du comité.

L'Association suisse a également été représentée lors des Congrès en Allemagne, à Bayern et en Autriche. Nous n'avons pas eu de membre disponible pour honorer l'invitation de l'Italie et de la Hollande.

Le Comité de l'Association des officiers de l'état civil hessoise a visité Zurich lors de leur voyage annuel. J'ai eu l'occasion de leur présenter le fonctionnement de l'état civil suisse. Il est d'usage de le faire, comme ceci se fait régulièrement lors des représentations de notre membre Willi Heussler.

Que va-t'il se passer prochainement

2014 va également apporter son lot de modifications. Que se soit de petites modifications dans l'Ordonnance ou les Directives, ou encore dans les décisions juridiques. En milieu d'année va être mise en vigueur la nouvelle loi concernant l'autorité parentale conjointe. L'état civil reste sans cesse en mutation.

Pour terminer, un grand merci

- à mes collègues du Comité
- à notre secrétaire générale Brigitte Schweizer et sa collègue Petra Knuchel
- aux membres des Commissions de la formation et des examens
- à nos formateurs, experts et correcteurs
- à la Conférence des autorités de surveillance de l'état civil (CEC)
- à l'Office fédéral de l'état civil
- à l'Unité Infostar de l'Office fédéral de l'état civil
- aux membres de la Commission Infostar

Ainsi que toutes les personnes qui ont eu à cœur de travailler pour l'état civil aussi pendant leur temps libre, afin que votre métier soit protégé et valorisé en 2013.

Je vous remercie chers membres, de vous mettre à disposition de nos citoyennes et citoyens dans votre tâche de tous les jours.

Association suisse des officiers de l'état civil

Roland Peterhans, Président

Zurich, mai 2014

Pour la traduction: Yolande Michel